



PROJET
PEDAGOGIQUE
2023/2024

SOMMAIRE

1. L'ACCUEIL DE LOISIRS	3
1.1 LE SECTEUR	6
1.2 LES AXES DU PROJET EDUCATIF D'ALFA3A	6
1.3 L'ACCUEIL DE L'ENFANT PORTEUR DE HANDICAP	8
1.4 LES GRANDS AXES DU PROJET PEDAGOGIQUE	10
1.5 LES ORIENTATIONS D' ACTIONS	17
1.6 CONSEIL DE CENTRE	18
1.7 MIEUX PRENDRE EN COMPTE LA MISSION D'INFORMATION	19
1.8 LA PLACE DES PARENTS DANS LE CENTRE	20
2. FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS	21
2.1 LES LOCAUX	22
2.2 PUBLIC CONCERNE	22
2.3 LE ROLE DU CENTRE	22
2.4 L'EQUIPE PEDAGOGIQUE	23
2.5 FONCTIONNEMENT DU CENTRE	23
2.6 LES DIFFERENTS TEMPS D'ACCUEIL	24
2.6.1 <i>En accueil périscolaire</i>	24
2.6.2 <i>En accueil extrascolaire</i>	26





1. L'accueil de loisirs



« Les Petits Venn'arts »



4 rue racine
01000 Bourg en Bresse
04 74 21 87 80

lesvennes.animation@alfa3a.org
Site internet :
Lespetitsvennarts.jimdo.com

Retrouvez
l'ensemble des
services sur :
www.alfa3a.org

Ce projet pédagogique prend effet à partir du 1^{er} Septembre 2023, Il sera actualisé régulièrement à chaque rentrée scolaire.

L'accueil de loisirs des Venues, créé dans les années 1980, a pris toute sa dimension politique et son rôle éducatif en 2000.

S'inscrivant alors dans un schéma de développement du quartier, l'accueil de loisirs des Venues et ses partenaires que sont l'école et le centre social ont créé un espace éducatif concerté, dans lequel, les familles et les enfants sont au cœur de nos préoccupations.

L'action éducative de l'accueil de loisirs des Venues est très largement soutenue par l'État, le Conseil Général la mairie de Bourg-en-Bresse et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain.

L'association Alfa3a, créée en 1971, a repris la gestion de l'accueil de loisirs en 2003.

Fort de ses valeurs, l'accueil de loisirs des Venues, accueille tous les enfants, dans un cadre éducatif et pédagogique structurant et sécurisant.

Agissant autour d'un principe de vie, qu'est la laïcité, tous les enfants quels que soient leurs origines trouveront des conditions favorables à leur épanouissement et au développement de leur autonomie.

Le centre garantit le principe de neutralité philosophique, syndicale, politique et religieuse.



« Avec l'enfant d'aujourd'hui, vers l'homme le plus libre et le plus responsable possible, dans une société la plus démocratique possible ».



Ceci suppose :

- L'épanouissement personnel de chaque enfant
- L'apprentissage à la responsabilité individuelle
- L'entraînement à la vie collective

L'accueil de loisirs « Les Petits Venn'arts » situé à Bourg-en-Bresse est labélisé « Loisirs équitables » par la CAF de l'Ain. Ce label s'appuie sur plusieurs principes :

- l'accès aux loisirs pour tous et notamment pour les enfants en situation de fragilité sociale ou de handicap,
- une plus grande mixité sociale des accueils de loisirs visant l'inclusion de tous les enfants,
- un projet pédagogique adapté et ambitieux, basé sur des projets d'animation appropriés au public accueilli.

A l'accueil de loisirs « Les Petits Venn'arts », cela se traduit par :

- l'adaptation des tarifs pour les familles dont le Quotient Familial est compris entre 0 et 1000€, avec la création d'une 5^{ème} tranche de tarifs incluant la réduction du label « loisirs équitables » de la CAF sur 4 tranches
- l'étude attentive, en fonction des moyens disponibles, des demandes d'accueil d'enfants en situation de handicap
- l'évolution du projet pédagogique de l'accueil de loisirs pour le rendre encore plus cohérent et pertinent
- des projets d'animations thématiques motivants, ludiques et adaptés à tous les publics

Vous pouvez trouver toutes les modalités de ce Label sur nos programmes d'animation.



1.1 Le secteur

Le quartier des Venues est un petit village à la lisière de la forêt de Seillon. C'est un quartier dynamique, avec des commerces, des associations, un centre social, trois écoles primaire (Venues 320 élèves, les Arbelles 202 élèves, Carnot 129 élèves) un collège avec un effectif de 481 jeunes, un accueil de loisirs.

Il est constitué de plusieurs types d'habitations (habitat collectifs, maisons individuelles...). Il y a une très forte mixité sociale, représentant toutes les catégories socioprofessionnelles avec différentes ethnies.

Au même titre que les deux lieux que connaît l'enfant, le logement et l'école, l'accueil de loisirs devra être repéré comme étant l'espace-temps libre.

Construire des repères doit permettre à l'enfant de s'exprimer, d'être entendu, conseillé, aidé dans sa relation aux autres, aux institutions. Cette fonction sociale qu'est la médiation sociale et l'orientation est un élément fondamental que doit développer l'accueil éducatif.

L'objectif de l'accueil de loisirs est de faire l'intermédiaire entre un public souvent défavorisé et les activités de loisirs proposées par de nombreuses organisations bourgiennes. Le repli des accueils de loisirs sur eux-mêmes renforcerait l'exclusion, la ghettoïsation.

Il s'agit donc de développer des espaces « transitionnels » qui permettent à l'enfant, et à sa famille de rebondir dans son environnement.

L'ensemble des actions conduites doit ainsi tendre à la création de liens sociaux avec l'ensemble des acteurs de la commune.

1.2 Les axes du projet éducatif d'Alfa3a

Les objectifs du projet éducatif d'Alfa3a s'appuient sur la convention internationale des droits de l'enfant (traité international adopté par l'assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989).



Les projets pédagogiques des accueils de loisirs Alfa3a s'attachent à développer le « savoir-être » et offrent une dimension éducative au côté de la famille et de l'école autour de trois grands axes :

- L'épanouissement de l'enfant et du jeune

Le projet proposé par Alfa3a a pour vocation de favoriser l'autonomie et la confiance en soi. Le projet pédagogique défini par les accueils de loisirs s'inscrit dans cette démarche, ainsi, les enfants et les jeunes sont amenés à développer leurs centres d'intérêt tout en développant la curiosité et l'ouverture sur le monde extérieur.

Alfa3a s'attache aussi à avoir une attention particulière au rythme de l'enfant en lui ménageant des temps libres au cours de la journée.

- L'apprentissage de la vie sociale

Par l'organisation d'activités communes aux différentes tranches d'âge, les accueils de loisirs permettent les échanges pendant les activités, mais également pendant les temps de vie quotidienne (repas, rangement...) tout en contribuant au respect des règles de vie.

Alfa3a s'engage aussi à promouvoir la vie citoyenne.

- La transmission des règles du « savoir-être »

Alfa3a propose une approche constructive des différences culturelles, physiques et sociologiques, afin de repérer et prévenir toutes formes d'exclusion (violence, addiction...). L'association prône aussi le sens de l'effort, le dépassement de soi et le goût des choses bien faites. Les accueils de loisirs développent la notion de respect. Le but final étant de sensibiliser au partage, à la solidarité et à l'attention aux autres.



Un axe supplémentaire : le soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité est un axe de développement majeur de réflexion et d'action qu'Alfa3a souhaite développer avec ses partenaires institutionnels. Les parents seront associés à la démarche dans chaque accueil de loisirs au sein de commissions Parentalité qui seront mises en place et plus concrètement sur les actions développées sur l'année à destination des familles.

1.3 L'accueil de l'enfant porteur de handicap

Dans ce cadre, nous apporterons une attention particulière à l'accueil des enfants porteurs de handicap. Une classe de ULIS fonctionne à l'école des Venues, certains enfants fréquentent le centre ainsi que les enfants de l'institut de jeune sourd qui sont intégrés à l'école.

Comme toutes les familles, les parents d'enfant porteur de handicap ont besoin de structures d'accueil pour leurs enfants.

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

Alfa3a considère que l'accueil de l'enfant en situation de handicap au sein de ses structures d'accueil fait partie de ses missions prioritaires, en cohérence avec ses valeurs « Accueillir, Associer, Accompagner ». L'accueil de l'enfant différent en accueil de loisirs fait partie des obligations incombant au délégataire de services publics de « garantir la mixité des publics et l'égalité d'accès de tous les usagers au service ».

L'accueil de Loisirs des Venues « Les Petits Venn'arts » de Bourg en Bresse dans sa configuration actuelle est accessible en fauteuil.

La famille est associée à l'élaboration et à la signature d'un protocole qui précise les conditions d'accueil de l'enfant. Une rencontre préalable est organisée afin d'instaurer le dialogue et la confiance entre la direction, l'équipe d'encadrement et la famille.



L'accueil d'un enfant porteur de handicap non spécialisé est évalué et préparé en amont avec la famille pour être adapté. Un rendez-vous avec l'enfant et ses parents est prévu afin de cerner ses besoins, son niveau d'autonomie et les mesures d'accompagnement nécessaires.

L'équipe d'animation doit respecter les besoins et le rythme de l'enfant porteur de handicap, tout en lui permettant de partager les mêmes loisirs que les autres. L'équipe a connaissance des périodes où il est accueilli afin d'adapter les plannings et de proposer des activités accessibles à tous.

Ses parents peuvent le cas échéant être ponctuellement sollicités pour l'accompagner sur certaines activités. Un compte-rendu leur est adressé, comportant d'éventuelles préconisations.

L'expérience d'Alfa3a en 4 propositions :

- ✓ Organiser une rencontre préalable avec l'enfant et ses parents avant son accueil effectif à l'accueil de loisirs pour définir les modalités d'accueil les plus bénéfiques pour l'enfant et pour l'équipe
- ✓ Intégrer l'enfant dans le groupe à plus petit effectif et le mieux adapté
- ✓ Planifier une réunion d'équipe pour la sensibiliser à cet accueil, désigner une personne référente au sein de l'équipe et les informer chacun du protocole défini avec la famille
- ✓ Renforcer le cas échéant l'équipe par un recrutement complémentaire, avec l'accord préalable de la commune



1.4 Les grands axes du projet pédagogique

Axe 1 : Développer l'autonomie des enfants

Axe 2 : Découvrir de nouvelles pratiques

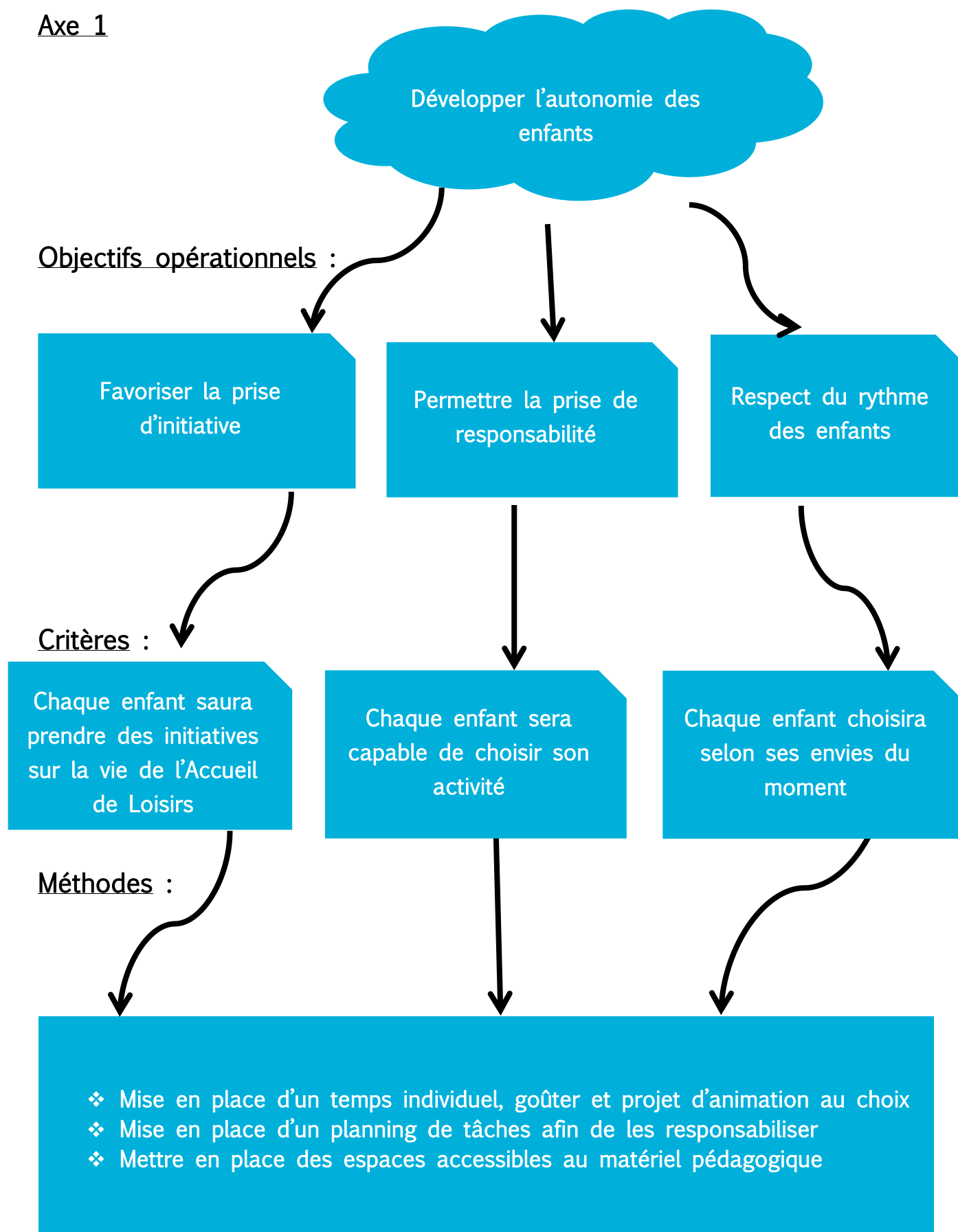
Axe 3 : La citoyenneté : Apprendre la vie en collectivité

Axe 4 : Favoriser la mixité des publics

Axe 5 : Respecter les rythmes de vie des enfants



Axe 1



Axe 2

Découvrir de nouvelles pratiques

Objectifs opérationnels :

Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur l'extérieur

Sensibiliser et accompagner les animateurs dans la conception de projets d'activités

Offrir des temps de pratique, de découverte

Critères :

Chaque enfant pourra participer à de nouvelles activités

Les animateurs proposent le cadre, des règles partagées par tous

Les enfants font évoluer le jeu ou l'activité de manière autonome

Méthodes :

- ❖ Mise en place d'ateliers découvertes
- ❖ Temps de préparation pour la recherche et la mise en place des activités
- ❖ Formation aux nouvelles activités
- ❖ Développer le partenariat avec le tissu associatif de la commune



Axe 3

La citoyenneté :
Apprendre la vie en
collectivité

Objectifs opérationnels :

Permettre à l'enfant de
prendre conscience du
respect d'autrui et des
biens publics

Permettre aux
enfants de faire
des choix en
collectivité

Sensibiliser
l'enfant aux
règles d'hygiène

Critères :

Chaque enfant sera
capable de prendre
conscience de son
entourage

Chaque enfant sera
capable de prendre
des décisions en
collectivité

Chaque enfant sera
conscient des
règles d'hygiène

Méthodes :

- ❖ Mise en place de règles du centre
- ❖ Mode d'affichage adapté à chaque âge (enfant non lecteur ou lecteur)
- ❖ Mode d'affichage adapté à chaque lieu (salles d'activités, de sieste, réfectoire, toilettes)
- ❖ Mise en place des activités avec modification des règles partagées par tous



Axe 4

Favoriser la mixité des publics

Objectifs opérationnels :

Instaurer la confiance
(entre enfant-enfant et
adultes et enfant)

Aider l'enfant à prendre
conscience du monde
qui l'entoure

Développer le
sens du partage

Critères :

Chaque enfant sera
en confiance dans sa
relation à l'autre

Chaque enfant trouve sa
place dans un groupe en
tant qu'individu

Chaque enfant
partage et échange
avec les autres

Méthodes :

- ❖ Mise en place des temps de concertation
- ❖ Bilans collectifs (sur l'activité, sur la journée)
- ❖ Jeux coopératifs
- ❖ Echanges sur les règles du jeu et pourquoi des règles établies par tous ?



Axe 5

Respecter les rythmes des enfants

Objectifs opérationnels :

Prendre en compte les capacités de chacun aux différents moments de la journée

Etre à l'écoute de l'enfant

Tenir compte des besoins de chacun

Critères :

Chaque enfant sera capable de se mettre en activité ou d'expliquer son refus

Chaque enfant adoptera les règles du groupe, dans une journée organisée en rapport à son âge

Chaque enfant sera en confiance pour s'exprimer

Méthodes :

- ❖ Respecter les journées types et les programmes planifiés pour chaque âge
- ❖ Proposer des temps de sieste pour les petits et des temps de détente pour les plus grands
- ❖ Aménager des espaces diversifiés en fonction de chaque temps



L'accueil de loisirs permet la découverte et l'apprentissage de différents aspects de la vie en collectivité : socialisation, acquisition de l'autonomie dans le groupe, expérimentation du "faire ensemble", notion de responsabilité individuelle et collective face au respect des règles.

Il vise l'ouverture sur l'environnement socio-éducatif, culturel, scientifique et sportif afin de favoriser son appropriation par l'enfant.

Il doit être un lieu de convivialité pour tous les enfants de la ville, un lieu d'enrichissement de la vie quotidienne. Cet accueil « généraliste » et éducatif qui dépasse une simple mission de garderie, signifie :

- La mixité des publics, des conditions socio-économiques, culturelles, des âges, des sexes...
- L'organisation de la prise en charge de l'enfant, dans le respect de sa spécificité physiologique, intellectuelle, affective, culturelle.
- L'apprentissage de la vie collective principalement au travers d'activités ludiques (le jeu dirigé, libre) participant par là-même au développement de l'enfant : apprentissage des règles de vie en société, de l'autonomie, la socialisation, la responsabilisation, la citoyenneté.
- Le développement de la relation de l'enfant à son environnement, son ouverture aux autres ; l'ALSH constitue un point de convergence et de rayonnement de l'information, de conseil, d'orientation, de lieu connu et reconnu des enfants, de leurs familles ainsi que des partenaires.
- Une coopération privilégiée avec l'école : autour d'un espace éducatif concerté réunissant l'accueil de loisirs, l'école et les parents d'élèves. Coopération qui se traduit par un lieu partagé, des liens privilégiés entre les parents d'élèves et les structures, une liaison facilitée entre ces acteurs et un règlement commun.



1.5 Les orientations d'actions

L'accueil éducatif des enfants pendant leur temps libre désigne toute situation où l'enfant est placé sous la responsabilité d'une institution éducative autre que l'école et la famille.

Si la garde vise d'abord à surveiller un enfant pour le protéger et le défendre, l'accueil consiste également à le recevoir au sens étymologique de réunir, associer, adjoindre.

L'accueil de loisirs est un outil privilégié pour l'accueil éducatif, et il convient de :

- Valoriser sa mission éducative au sens de sa contribution dans la mise en relation de l'enfant à son environnement
- Promouvoir de nouvelles modalités de déroulement des activités
- Travailler à sa meilleure insertion dans le quartier

L'accueil de loisirs doit être un lieu de référence et de repère, un lieu de vie, de rencontre et de convivialité pour tous les enfants de la cité et entre les générations, un lieu d'enrichissement de la qualité de la vie quotidienne.

Au même titre que les deux lieux que connaît l'enfant ; le logement et l'école, l'accueil de loisirs devra être repéré comme étant l'espace-temps libre.

Construire des repères doit permettre à l'enfant de s'exprimer, d'être entendu, conseillé, aidé dans sa relation aux autres, aux institutions. Cette fonction sociale qu'est la médiation sociale et l'orientation est un élément fondamental que doit développer l'accueil éducatif.

Il s'agit donc de développer des espaces « transitionnels » qui permettent à l'enfant et à sa famille de rebondir dans son environnement.

L'ensemble des actions conduites doit ainsi tendre à la création de liens sociaux avec l'ensemble des acteurs de la commune.



1.6 Conseil de centre

Suite au projet « Paroles d'enfants » avec les Francas, notre expérimentation du conseil d'enfant a été un succès. Il est aujourd'hui rentré dans le fonctionnement global du centre, connu par l'équipe pédagogique et les enfants. Soucieux de pouvoir favoriser la participation des enfants, le conseil est un atout précieux, permettant aux enfants, quel que soit leur âge, de s'engager dans les décisions et la vie du centre.

Favoriser le vécu quotidien de la citoyenneté en donnant aux enfants toutes les occasions de prendre et d'assumer pleinement des responsabilités concernant l'ensemble de leurs espaces de vie particulièrement dans les activités de loisirs, ceci en référence à leur âge et à leurs possibilités.

Les précédents conseils nous ont permis de constater que les enfants ne sont plus seulement consommateurs de loisirs, mais souhaitent en être les instigateurs. Ils sont aujourd'hui demandeurs d'un conseil de centre à chaque rentrée. Les bilans des rencontres du conseil d'enfants ont fait émerger différents éléments : l'envie d'être utile, d'avoir des responsabilités, un pouvoir d'action sur leur vie au centre, le lien créé avec les autres enfants du centre.

Les objectifs

Favoriser le vécu de la citoyenneté, en donnant aux enfants toutes les occasions de prendre et d'assumer des responsabilités concernant l'ensemble de leurs espaces de vie.

Associer les enfants à différents aspects du fonctionnement du centre : préparation, organisation matérielle, spatiale, restauration, rangement.

Développer des projets initiés et conduits par les enfants.

La description de l'action

Le conseil de centre réunit un groupe d'enfants, désireux de s'investir dans la vie du centre. Ils sont les porte-paroles des enfants qui viennent à l'accueil de loisirs, de leurs idées, de leurs projets, de leurs envies. Ils sont force de proposition et ont un pouvoir décisionnel sur différents sujets qui les concernent. Le conseil se réunit pendant une heure, à hauteur de deux fois par mois.



Public visé (caractéristique, nombre)

Tous les enfants du centre, de 3 à 11 ans, qui viennent pendant le périscolaire ou l'extrascolaire.

Rencontres du conseil de centre : mise en place de commissions (événements, matériel & jeux, rénovation du centre), rencontres avec tous les enfants pour permettre à chacun de s'exprimer.

1.7 Mieux prendre en compte la mission d'information

Développer la fonction d'information doit permettre :

- Aux enfants de connaître leur environnement, de s'y situer, de s'y orienter, de trouver des repères, de se l'approprier, d'y agir.
- Aux adultes de mieux prendre en considération les enfants, leurs besoins, leurs centres d'intérêts, leurs capacités.

Les enfants, et leur famille doivent avoir un lieu connu et reconnu où ils puissent s'informer.

Chacun doit trouver dans l'accueil de loisirs les informations nécessaires à son intégration dans Bourg-en-Bresse, les animateurs étant chargés d'accompagner l'enfant, ou sa famille dans sa démarche en cas de besoin.



Nos actions

- ✓ Mise en place d'un point information où les enfants, et les parents pourront trouver un certain nombre de renseignements concernant les activités possibles sur la ville (activités de loisirs, sportives, culturelles, manifestations diverses...) en lien avec le P.I.J (Point Information Jeunesse)
- ✓ Un livret d'accueil est remis à chaque famille lors des inscriptions
- ✓ Un tract est distribué à chaque séjour par le biais de l'école



- ✓ Un site internet est à disposition, on y retrouve les infos pratiques ainsi que le dossier d'inscription à télécharger, les plannings d'activité, des contacts : lespetitsvennarts.jimdo.com

1.8 La place des parents dans le centre



Une place active pour les parents

Un point d'information par le biais d'affichage et présentoir est consacré aux parents. Il présente les activités de la structure, mais plus globalement les propositions locales, manifestations, temps forts, réunions, débats...

Entre chaque séjour de vacances, une animation parents/enfants est proposée par le centre (soirée conte, jeux de sociétés, marché de Noël, soirée astronomie...).

Il est proposé aux parents d'accompagner lors de sorties exceptionnelles.

Afin que les parents puissent s'exprimer régulièrement sur les activités du centre, ils pourront le faire par le biais de « cahier d'expressions libre » ou de boîte à idées, par exemple.

Gestion de l'accueil de loisirs avec un accès portail famille pour permettre aux parents de faire les réservations directement de leur ordinateur, portable, de payer en ligne...



Questionnaire de satisfaction

Un questionnaire de satisfaction distribué aux familles, avant la fin de l'année scolaire, permet de mesurer leur perception du service rendu (qualité de l'accueil et du projet pédagogique, aptitudes de l'équipe d'animation, diversité et pertinence des activités proposées...), mais aussi d'entendre leurs attentes et suggestions d'améliorations du service.

Le dépouillement de ce questionnaire est une base de travail pour permettre à l'équipe du centre de bâtir son nouveau projet pédagogique en partant des attentes des enfants et des familles.





2. Fonctionnement de l'accueil de loisirs



2.1 Les locaux

Les locaux de l'accueil de loisirs ont été inaugurés au mois de septembre 2000 :

- + 4 salles d'activités
- + 1 bureau
- + 1 régie
- + 1 salle d'évolution
- + 1 salle d'art plastique
- + 1 salle de lecture et jeux de sociétés
- + 1 salle de sieste à l'école
- + 1 restaurant scolaire

2.2 Public concerné

L'accueil de loisirs accueille les enfants de 3-11 ans.

2.3 Le rôle du centre

Son rôle social et éducatif est complémentaire de ceux des milieux familiaux et scolaires.

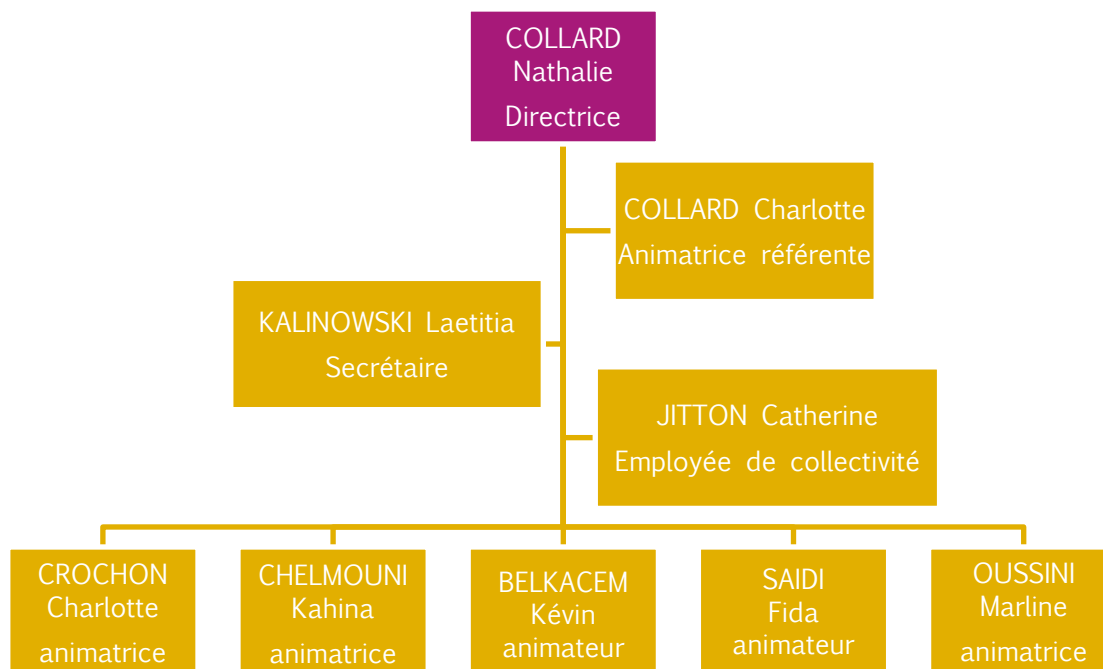
Il répond à un besoin de garde et d'accueil des enfants durant les temps libres.

Il contribue à l'aménagement des rythmes de vie des enfants.

C'est un lieu éducatif où activités individuelles et collectives contribuent à la formation de la personne et du citoyen.



2.4 L'équipe pédagogique



Des animateurs vacataires viennent renforcer l'équipe pour les séjours de vacances.

2.5 Fonctionnement du centre

L'accueil de loisirs des Venues est une structure de loisirs éducatifs pour les enfants scolarisés, fonctionnant :

- Matin, midi et soir en accueil périscolaire,
- Les mercredis et toutes les vacances scolaires (fermeture 1 semaine entre Noël et le Nouvel An et 3 semaines en août) en accueil extrascolaire.

Il s'agit d'offrir aux enfants scolarisés (de 3 à 11 ans) des loisirs de proximité. L'Accueil de loisirs est soumis à la législation en vigueur quant à l'accueil et à l'encadrement des mineurs. Il est sous tutelle du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports) et de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) pour les moins de six ans.



L'action de l'Accueil de loisirs s'intègre dans une démarche de complémentarité avec les autres espaces éducatifs que sont l'école et la famille.

Des activités de loisirs diversifiées respectueuses des rythmes de vie et des âges des enfants (activités manuelles, jeux d'intérieur ou d'extérieur, activités de détente ou de découverte, activités culturelles, sportives, artistiques ou scientifiques et techniques, etc.) sont proposées aux enfants en lien avec le projet pédagogique.

2.6 Les différents temps d'accueil

2.6.1 En accueil périscolaire

Le matin de 7h30 à 8h45

Le temps méridien de 12h30 à 13h45

Le soir de 16h00 à 18h15

Mercredis de 11h45 à 18h



LE MATIN
CENTRE 7h30 à 8h30
TAP 8h30 à 08h45

Il s'agit d'un temps privilégié et convivial basé sur la relation entre enfants, mais aussi entre enfants et animateurs.

Jeux et coins aménagés à la disposition des enfants, les activités proposées sont libres d'accès.

Un petit déjeuner est proposé entre chaque petites vacances.

Du fait que l'on emmène les enfants à l'école, les animateurs font le lien entre la famille et l'école.





LE MIDI
CENTRE 12h30 à 13h15
TAP 13h15 à 13h45

Mise en place de trois ateliers qui permettent aux enfants de pratiquer une activité calme (culturelle, scientifique, nouvelles technologies) après le repas. Des ateliers comme danse, chants, modelage, création de livre, photos, quilling, bien être...



LE SOIR
16h00 à 18h15

Contribuer à la réussite de la scolarité et à l'épanouissement de l'enfant en développant l'accès des enfants à des activités culturelles, scientifiques, sportives, de communication et de pratique civique, tout en répondant aux besoins de garde des parents.

Possibilité pour les enfants de pratiquer des jeux libres en présence d'un animateur, mais aussi de choisir une activité culturelle, artistique ou sportive selon les thèmes et semaines, propositions par les animateurs.

Lieu d'accueil où l'enfant pratique le jeu libre où il se repose et se détend.

La relation avec l'adulte doit être privilégiée (écoute, disponibilité).

Les parents peuvent récupérer leur enfant à n'importe quel moment.

Les enfants de maternelle seront accueillis dans les locaux spécialement aménagés pour eux en petits coins :

- ◆ Bibliothèque
- ◆ Ludothèque
- ◆ Jeux de construction
- ◆ Poupée, cuisine, dînette



MERCREDI
11h45 à 18h

11h30-12h15	Récupération des enfants de l'école des Arbelles
11h45-12h15	Temps d'accueil des enfants et garderie de midi et accueil de loisirs
12h15-13h15	Repas
13h15-14h00	Temps calme ou 13h15-15h : sieste
14h00-16h30	Projet d'activités
16h30-17h00	Goûter
17h00-18h00	Temps d'accueil parents, activités libre



Un transport est organisé pour permettre aux enfants de l'école des Arbelles de venir au centre.

Accueil en garderie de 11h45 à 12h15.

Accueil en demi-journée repas pour permettre aux enfants de passer de l'école à l'accueil de loisirs, proposer des activités attrayantes, où l'enfant s'amuse, peut réinvestir ses premiers acquis, se valoriser.

Accueil en après-midi.

Les actions proposées devront prendre en compte la demande des parents, la réalité sociale du quartier et le souhait des enfants.

2.6.2 En accueil extrascolaire

Vacances 7h30-18h

Fermeture à 17h30 les vendredis



Accueil de 10h - 8h - 6h et 4h

Accueil uniquement de 10h l'été

La journée type vacances :

07h30-09h00	Temps d'accueil enfants/parents, activités libres
09h00-11h30	Projet d'activités
11h30-12h00	Temps libre et retour au calme
12h00-13h00	Repas
13h00-14h00	Temps calme ou 13h00-15h : sieste
14h00-16h30	Projet d'activités
16h30-17h00	Goûter
17h00-18h00	Temps d'accueil parents, activités libre

Les enfants sont répartis en groupes selon leur âge afin de respecter leur rythme de vie et leurs capacités.



Toutefois, un panel d'activités est proposé dans la journée, entre 9h et 17h, offrant à l'enfant la possibilité de choisir des activités physiques, manuelles ou d'expression.

Les différents « types » d'activités sont répartis de façon équilibrée sur la journée et/ou la période concernée.

Des thèmes sont également proposés par période permettant de partir « en voyage imaginaire » et de découvrir ou d'approfondir de nouvelles connaissances.

Ponctuellement, des activités en partenariat avec des prestataires ou associations sont possibles : basket, cinéma d'animation, arts plastiques, cirque, etc...

Temps calme et temps libre

Les temps calmes ont principalement lieu après les repas pour permettre une bonne digestion.

Des « coins » d'activités sont proposés :

- *coin lecture* : des livres, des BD, sont à disposition, la lecture de contes peut être proposée.
- *coin dessin et coloriage* : papier, feutres, crayons, modèles à colorier, etc.
- *coin « petite création »* : perles, bracelets, scoubidous, etc.
- *coin repos* : salle de sieste installée à l'école maternelle, afin d'avoir un lieu calme pour permettre aux enfants de s'allonger et de se reposer. La sieste n'est pas obligatoire mais un temps de repos est indispensable.

Un peu de musique douce peut recréer une ambiance de détente pour ces temps calmes. D'autres coins peuvent aussi être prévus selon les propositions.

Comme les mercredis, il est important de marquer la rupture du temps scolaire.

L'accueil de loisirs fonctionne en :

- Accueil extrascolaire de 10, 8, 6 ou 4 heures pour les séjours des petites vacances (tousaint, Noël, hiver, printemps)



- Accueil extrascolaire de 10h uniquement sur l'été
- Organisation de séjour de vacances (+ de 5 jours)
- Organisation de séjour court (3-4 jours)

Les mini-camps :

Le mini-camp offre la possibilité de passer plusieurs nuits dans un lieu différent de celui de la maison. C'est un moyen de sensibiliser les enfants au rythme d'une « colonie de vacances » mais également de partager d'autres moments de la vie quotidienne.

Les stages :

Des stages à la semaine seront proposés pendant les séjours de vacances sur des thématiques (cheval, culturel, sportifs, photo...) pour permettre une approche plus approfondi de l'activité.

Dans l'organisation des petites vacances et vacances d'été on verra la réalisation de certains projets (camps, sorties...).

TOUSSAINT : Participation au festival du film d'animation, fête d'Halloween

NOËL : Spectacle

FEVRIER : Sortie neige, carnaval

PRINTEMPS : Sortie nature, fête du jeu en inter-centre

ETE : Mini-camp, camps, stages spécifiques, activités sportives et manuelles.

RECTIFIE LE 01/09/2023

SIGNATURE :


 CENTRE DE LOISIRS DES VENNES
 ALFA 3
 4, rue Racine - 01000 BOURG EN BRESSE
 Tél. 04 74 21 87 80

